

soirée passée avec eux un souvenir cordial, pur et réconfortant, comme l'air qui souffle au sommet de leurs montagnes.

Et voici justement que ce lointain souvenir me ramène à la discussion des congrégations, dont j'avais voulu faire les attristantes et maussades péripéties. Il est fort heureux pour les bons Pères de la congrégation de Saint-Bernard qu'ils habitent sur le territoire suisse, sans quoi ils courraient risque de ne point échapper à la confiscation qui menace les congrégations, et les quinze mille voyageurs qui traversent le col du Simplon n'auraient plus d'autres ressources que de coucher à la belle étoile. Il est vrai qu'au dire de M. Henri Brisson, la mesure proposée n'est pas une loi de "confiscation," mais de "restitution du droit méconnu et violé, une loi de défense républicaine." Il ne faudrait pourtant pas jouer sur les mots. Du moment où l'on déclare que les biens "illégitimement détenus par les congrégations seront destinés à alimenter une caisse de retraites ouvrières," on avoue l'intention de s'emparer de ces biens par mesure de salut public, et c'est ce qu'on a toujours appelé en bon français une confiscation. Je suis un vieux républicain, mais je suis aussi un vieil ami de la liberté; j'ai, n'en déplaise à M. Brisson, "la coquetterie du libéralisme;" et je ne regarde pas cela comme une chose vaine, mais comme la plus sérieuse sauvegarde d'une nation. Si réellement la République est menacée par certaines congrégations non autorisées, qu'on prenne contre celles-ci toutes les garanties légales; qu'on les oblige même à se dissoudre et à vendre leurs biens; mais, ô gouvernants à courte vue, vous n'avez pas le droit de mettre la main sur cette fortune pour la verser dans les caisses de l'Etat.

Les mesures violentes sont des armes qui se retournent presque toujours contre ceux qui les ont aiguisées: Souvenez-vous de ce vers de Shakespeare: "Une égale Justice reporte à nos lèvres le calice que nos mains avaient elles-mêmes empoisonné." Or, la confiscation est une de ces coupes empoisonnées. Quand la loi s'inspire uniquement des passions d'un parti, ceux qui l'ont votée s'exposent à ce qu'elle leur soit appliquée un jour par leurs adversaires. Les collectivistes, auxquels le ministère actuel fait la courte échelle, s'emploieront des premiers, soyez-en sûrs, à faire boire aux radicaux la coupe de ciguë, préparée par ces derniers avec une imprévoyance coupable autant que naïve.

ANDRÉ THEURIET,

*Le Journal.*

*de l'Académie française.*